



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 JUIN 2018 ET DU 12 JUILLET 2018**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **AUTORISATION DONNÉE À CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE POUR LA VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Le Conseil municipal autorise Châteauroux Métropole à vendre lesdits Certificats d'économie d'Énergie aux conditions offertes à Châteauroux Métropole par la société EdE et à percevoir le produit de cette vente sur le budget principal de Châteauroux Métropole, dans l'attente de la réaffectation ultérieure des montants correspondants.

- 4 - **TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS**

Le Conseil municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur le territoire de la Ville de Châteauroux et précise que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 73111 du budget principal.

- 5 - **GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS**

Le Conseil municipal décide constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux, la commune d'Ardentes, la commune de Coings, la commune de Déols, la commune d'Etrechet, la commune de Jeu-les-Bois, la commune de Luant, la commune de Mâron, la commune du Poinçonnet et la commune de Sassièrges Saint Germain relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à l'analyse de la concentration dans l'air intérieur de polluants dans les établissements recevant du public.

Il désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes, Il approuve la convention constitutive du groupement de commandes, Il autorise M. le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

6 - SIGNATURE DES ACCORDS CADRES RELATIFS À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET BOISSONS

Le Conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les accords-cadres pour les lots 1 à 3, 5 à 10, 13 à 24, 26 et 27, 29, 31 à 34, 38, 42 à 44, avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;
 - Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toute mesure pour la préparation des procédures de relance indiquées pour les lots 4,11, 12, 25, 28, 30, 35, 36, 37, 39, 40 et 41 ;
 - Monsieur le Maire, ou son représentant en cas de délégation ou de subdélégation expresse de signature, à signer les futurs accords-cadres et marchés subséquents qui découleront.
-
- Lot n°1 : Charcuteries sèches, jambons et salés (reconduction annuelle)
Montant H.T minimum : 5 000,00 €
 - CAVI, rue Jacquard, 36320 Villedieu sur Indre
 - DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
 - Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours
 - Passion Froid (groupe Pomona), 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay
 - Lot n°2 : Pâtés, terrines, pâtes fines (reconduction annuelle)
Montant H.T minimum : 5 000,00 €
 - CAVI, rue Jacquard, 36320 Villedieu sur Indre
 - DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
 - Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours
 - Lot n° 3 : Saucisserie, produits tripiers (reconduction annuelle)
Montant H.T minimum : 5 000,00 €
 - CAVI, rue Jacquard, 36320 Villedieu sur Indre
 - Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay
 - DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
 - Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours
 - Lot n° 5 : Pâtisseries salées fraîches (reconduction annuelle)
Montant H.T minimum : 10 000,00 €
 - CAVI, rue Jacquard, 36320 Villedieu sur Indre
 - Les nouvelles galettes du Berry, ZI Les Prés Robert, 36260 Reuilly
 - Lot n° 6 : Spécialités salées régionales du Berry (reconduction annuelle)
Montant H.T minimum : 5 000,00 €
 - CAVI, rue Jacquard, 36320 Villedieu sur Indre
 - Les nouvelles galettes du Berry, ZI Les Prés Robert, 36260 Reuilly
 - Lot n° 7 : Abats élaborés frais sous vide (reconduction annuelle)
Montant H.T minimum : 2 000,00 €
 - Esprit Restauration, ZI de Beaufeu, 72210 Roëze sur Sarthe
 - Socopa Viandes, Cours Saint Paul, 27110 Le Neubourg
 - Sysco France Davigel, 275 avenue du Cassantin, 37390 Chanceaux sur Choisille
 - Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours
 - Lot n° 8 : Viande bovine, fraîche sous vide (reconduction annuelle)
Montant H.T minimum : 35 000,00 €
 - Châteauroux Viande, 10 bis boulevard d'Anvaux, 36000 Châteauroux
 - BSO, 110 avenue de la Bouterne, 26600 Tain l'Hermitage
 - Lot n° 9 : Viande ovine, fraîche sous vide (reconduction annuelle)
Montant H.T minimum : 2 000,00 €
 - Châteauroux Viande, 10 bis boulevard d'Anvaux, 36000 Châteauroux
 - BSO, 110 avenue de la Bouterne, 26600 Tain l'Hermitage
 - DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
 - Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours

- Lot n° 10 : Viande porcine et abats, frais sous vide (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- Châteauroux Viande, 10 bis boulevard d'Anvaux, 36000 Châteauroux
- BSO, 110 avenue de la Bouterne, 26600 Tain l'Hermitage
- DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
- Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours

- Lot n° 13 : Pâtisseries salées surgelées (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- GDA relais d'Or Miko, 117 route de Nexon, 87009 Limoges Cedex
- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay

- Lot n° 14 : Frites et spécialités de pommes de terre surgelées (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- GDA relais d'Or Miko, 117 route de Nexon, 87009 Limoges Cedex
- Transgourmet Centre Ouest, ZA Les maisons neuves, 36330 Velles
- DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
- Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours

- Lot n° 15 : Viandes, piécées, hachées et élaborés surgelés (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 10 000,00 €

- GDA relais d'Or Miko, 117 route de Nexon, 87009 Limoges Cedex
- DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire

- Lot n° 16 : Légumes surgelés (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 50 000,00 €

- GDA relais d'Or Miko, 117 route de Nexon, 87009 Limoges Cedex
- DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay

- Lot n° 17 : Poissons, produits de la mer, préparation de poissons, surgelés (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 45 000,00 €

- GDA relais d'Or Miko, 117 route de Nexon, 87009 Limoges Cedex
- DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay

- Sysco France, 275 avenue du Cassantin, 37390 Chanceaux sur Choissille

- Lot n° 18 : Poissons et légumes élaborés (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 2 000,00 €

- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay
- GDA relais d'Or Miko, 117 route de Nexon, 87009 Limoges Cedex
- Transgourmet Centre Ouest, ZA Les maisons neuves, 36330 Velles
- ESPRI restauration, ZI de Beaufeu, 72210 Roëze sur Sarthe

- Lot n° 19 : Pâtisserie sucrées surgelées (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- GDA relais d'Or Miko, 117 route de Nexon, 87009 Limoges Cedex
- DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire

- Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours

- Lot n° 20 : Dessert glacés (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 2 000,00 €

- GDA relais d'Or Miko, 117 route de Nexon, 87009 Limoges Cedex
- DS Restauration, 47 rue du Clos Renard, 45110 Châteauneuf sur Loire
- Achille Bertrand, Zone d'activités du Cassantin, 37000 Tours

- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay

- Sysco France, 275 avenue du Cassantin, 37390 Chanceaux sur Choissille

- Lot n° 21 : Laits, beurres et crèmes (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- Guilmot-Gaudais, ZA Les alouettes, 18520 Avord
- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay

- Lot n° 22 : Yaourts, fromages blancs et desserts lactés (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 10 000,00 €

- Guilmot-Gaudais, ZA Les alouettes, 18520 Avord

- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay

- Lot n° 23 : Yaourts, fromages blancs et desserts lactés « bio » (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 7 500,00 €

- Transgourmet Centre Ouest, ZA Les maisons neuves, 36330 Velles
- Guilmot-Gaudais, ZA alouettes, 18520 Avord

- Lot n° 24 : Yaourts fermiers (reconduction « tour de rôle »)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- Cagette et fourchette, Maison du Parc, 36300 Rosnay
- EURL Montberry, Les forges, 18360 Vesdun
- Transgourmet Centre Ouest, ZA Les maisons neuves, 36330 Velles

- Lot n° 26 : Fromages portion, à la coupe, râpés et cubes (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 40 000,00 €

- Transgourmet Centre Ouest, ZA Les maisons neuves, 36330 Velles
- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay
- Guilmot-Gaudais, ZA alouettes, 18520 Avord

- Lot n° 27 : Fromages de la région Centre Val de Loire (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- Cagette et fourchette, Maison du Parc, 36300 Rosnay
- Passion Froid, 550 rue Morane Saulnier, 37210 Parçay-Meslay

- Lot n° 29 : Epicerie : Conserves de légumes et de plats élaborés (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 30 000,00 €

- Pomona Episaveurs Centre, 20-22 rue de la Liodière, 37301 Joué les Tours
- Transgourmet Centre Ouest, ZA Les maisons neuves, 36330 Velles

- Lot n° 31 : Epicerie : Huiles, vinaigres, assaisonnements, sucres, farine (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- Pomona Episaveurs Centre, 20-22 rue de la Liodière, 37301 Joué les Tours
- Blin Pro à Pro, rue Jean-Baptiste Godin, 35590 Saint Gilles

- Lot n° 32 : Epicerie déshydratée : Herbes, condiments et aromates (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 1 000,00 €

- Pomona Episaveurs Centre, 20-22 rue de la Liodière, 37301 Joué les Tours
- Blin Pro à Pro, rue Jean-Baptiste Godin, 35590 Saint Gilles
- Colin RHD, 14 rue Léo Lagrange, 35131 Chartres de Bretagne

- Lot n° 33 : Epicerie : Aides culinaires et pâtisseries (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- Blin Pro à Pro, rue Jean-Baptiste Godin, 35590 Saint Gilles
- Pomona Episaveurs Centre, 20-22 rue de la Liodière, 37301 Joué les Tours
- Colin RHD, 14 rue Léo Lagrange, 35131 Chartres de Bretagne

- Lot n° 34 : Epicerie : Gâteaux secs (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- BDG Plus, 3 rue du sous-marin Vénus, 56324 Lorient cedex
- Pomona Episaveurs Centre, 20-22 rue de la Liodière, 37301 Joué les Tours
- La Triade SAS, rue du Capitaine Dreyfus, 95132 Franconville

- Lot n° 38 : Boissons (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 10 000,00 €

- Pomona Episaveurs Centre, 20-22 rue de la Liodière, 37301 Joué les Tours
- Schoen distribution 36, 92 avenue François Mitterrand, 36001 Châteauroux

- Lot n° 42 : Légumes et fruits 4ème gamme (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 20 000,00 €

- Mars Fruits, Allée du Clos Jacquet, 36330 Le Poinçonnet
- Terre Azur groupe Pomona, 109 rue de la prospective, 18021 Bourges

- Lot n° 43 : Légumes et fruits 5ème gamme (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

- Colom Alberti, 107 avenue de la prospective, 18000 Bourges
- Aux Halles Tourangelles, 46 boulevard de l'industrie, 37350 Nazelles-Negrin
- Mars Fruits, Allée du Clos Jacquet, 36330 Le Poinçonnet
- Terre Azur groupe Pomona, 109 rue de la prospective, 18021 Bourges

- Lot n° 44 : Pommes de terre 4ème gamme (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 2 000,00 €

- Cagette et Fourchette, Maison du Parc, 36300 Rosnay
- Agropaul, Chemin des Maisons, 41700 Contres
- Colom Alberti, 107 avenue de la prospective, 18000 Bourges
- Aux halles Tourangelles, 46 boulevard de l'industrie, 37350 Nazelles-Negrin

Les lots suivants n'ont pas été attribués en raison d'offres régulières insuffisantes. Par conséquent, une nouvelle procédure d'appel d'offres sera relancée. L'attribution des accords-cadres et du premier marché subséquent en découlant interviendront en une seule et même phase :

- Lot n° 4 : Charcuterie et élaborés de volaille sans porc, frais sous vide (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

Une offre régulière sur quatre.

- Lot n° 25 : Desserts lactés fermiers (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 2 000,00 €

Une offre régulière sur deux.

- Lot n° 28 : Ovoproduits (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 10 000,00 €

Une seule offre régulière.

- Lot n° 30 : Epicerie : Conserves de desserts (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 5 000,00 €

Une offre régulière sur trois.

- Lot n° 35 : Crêpes et galettes fraîches (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 2 000,00 €

Une seule offre régulière.

- Lot n° 36 : Boulangerie et viennoiserie fraîches (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 20 000,00 €

Une seule offre régulière.

- Lot n° 37 : Pâtisserie fraîche (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 10 000,00 €

Une seule offre régulière.

Les lots suivants n'ont disposé d'aucune offre régulière. En application de l'article 25 II 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il peut être recouru à la procédure concurrentielle avec négociation sans avis de marché uniquement avec les soumissionnaires ayant présenté une offre initiale dont la candidature est recevable, à savoir :

- Lot n° 11 : Viande de volaille et abats, frais sous vide (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 35 000,00 €

Cinq offres irrégulières.

- Lot n° 12 : Viande de volaille, labellisée, certifiée « bio », fraîche sous vide (reconduction annuelle)

Montant H.T minimum : 15 000,00 €

Trois offres irrégulières.

- Lot n° 39 : Poissons de la marée (mise en concurrence hebdomadaire)

Montant H.T minimum : 10 000,00 €

Quatre offres irrégulières.

- Lot n° 40 : Légumes et fruits frais (mise en concurrence hebdomadaire)

Montant H.T minimum : 20 000,00 €

Quatre offres irrégulières.

- Lot n° 41 : Légumes et fruits frais de saison de proximité (mise en concurrence hebdomadaire)

Montant H.T minimum : 10 000,00 €

Cinq offres irrégulières.

7 - RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE GAMBETTA - CRÉATION D'UNE FONTAINE SÈCHE SCÉNIQUE ET DYNAMIQUE - SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le marché a été attribué à l'entreprise : SIREV – ZI les Claveries – CS 60081 – 49182 Saint-Barthélémy d'Anjou Cedex mandataire du groupement avec la Société Désiré Roger pour le montant négocié suivant : 309 512,53 € HT (prestations supplémentaires incluses).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

8 - RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE GAMBETTA - RELANCE DU LOT 5 - SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le marché a été attribué à l'entreprise : Société Reignoux Créations – 36800 Rivarennnes pour un montant global et forfaitaire de 174 436 € HT.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

9 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2018 approuvé par le Conseil Municipal du 20 décembre 2017.

10 - RECRUTEMENT EN CDI D'UN PROFESSEUR DE L'EMBAC (À 51,44 %)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à requalifier les contrats à durée déterminée de l'agent depuis le 1^{er} septembre 2012 ;
- à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour le poste de professeur d'histoire de l'art et d'art contemporain ;
- à signer le contrat de travail à durée indéterminée aux conditions définies ci-dessus, avec une date d'effet au 1^{er} septembre 2018.

11 - RECRUTEMENT EN CDI D'UN PROFESSEUR DE L'EMBAC (À 50 %)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à requalifier les contrats à durée déterminée de l'agent depuis le 14 novembre 2012 ;
- à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour le poste de professeur d'arts plastiques et de street art ;
- à signer le contrat de travail à durée indéterminée aux conditions définies ci-dessus, avec une date d'effet au 14 novembre 2018.

12 - DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE DEUX TOILES DE BERNARD JOSEPH WAMPE

La Ville de Châteauroux est propriétaire de deux huiles sur toile réalisées par le peintre lillois Bernard-Joseph Wampe (1689-1744), offertes par le général Bertrand en 1808 et conservées en l'église Saint-André de Châteauroux, « *Mariage de la Vierge* » (1737) et le « *Repos pendant la fuite en Egypte* » (1737).

Le Conseil municipal donne son accord pour le classement des deux toiles précitées au titre des monuments historiques.

13 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES PRIX LITTÉRAIRES DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX.

Le Conseil municipal approuve la modification du règlement des prix littéraires de la Ville de Châteauroux proposée :

- Intégration dans le jury des deux lauréats des années N-1 ;
- Simplification des modalités de vote.

14 - ACTION CŒUR DE VILLE: APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE CADRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre pluriannuelle avec l'Etat et les partenaires concernés.

15 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE, CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICE "ACCUEIL DE LOISIRS"

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement liant la Ville et la Mutualité sociale agricole Berry-Touraine, celle-ci couvrant la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

16 - SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT "ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT" DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement liant la Ville et la Caisse d'allocations familiales, celui-ci portant sur l'année 2018.

17 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE CHÂTEAUROUX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil municipal décide de réviser la participation de communes et de communautés de communes concernées par la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles de Châteauroux, pour l'année scolaire 2018-2019 à 366,08 € par enfant en école élémentaire et 703,63 € par enfant en école maternelle.

18 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-PIERRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

Le Conseil municipal fixe la participation par enfant en école élémentaire à 366,08 € et à 703,63 € par enfant en école maternelle.

19 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉJEUNANT DANS LES OFFICES DE RESTAURATION MUNICIPaux

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer une nouvelle convention avec le Conseil départemental de l'Indre pour la période allant du 2 septembre 2018 au 1^{er} septembre 2021.

20 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE LA PINGAUDIÈRE

Le Conseil municipal procède au renouvellement de la convention pour une durée d'un an, à compter de l'année scolaire 2018-2019 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

21 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DE L'INDRE POUR L'ORGANISATION DE CLASSES DE DÉCOUVERTE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

22 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE POUR L'ORGANISATION DE CLASSES DE DÉCOUVERTE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

23 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE REPAS À ORANGE SA - CRÉATION D'UN TROISIÈME TARIF

Le Conseil municipal approuve la convention qui prendra effet au 12 octobre 2018 pour une durée de 3 ans et la création d'un troisième tarif, il autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

24 - DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le Conseil municipal valide ces choix et attribue les subventions aux associations et institutions présentées dans le tableau ci-dessous :

ORGANISME	INTITULE DE L'ACTION	SUBVENTION ATTRIBUEE
D.A.R.C.	Stage Hip-Hop et culture, Stage Backstage / régie du Festival	4 650,00 €
A.C.G.C.S.	Vacances d'été pour les jeunes des centres socioculturels St Jean-St Jacques, Beaulieu, Vaugirard, Touvent.	2 350,00 €
Boxing Club Savate de Châteauroux	Vacances pour tous en août (stages sportifs pour les jeunes des quartiers « Politique de la Ville»)	500,00 €
C.C.A.S de Châteauroux	Séjour adolescents « éco-citoyen » organisé par le service de prévention spécialisée	500,00 €
TOTAL		8 000,00 €

25 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX DANS LA DÉMARCHE "TERRITOIRES DE COMMERCE ÉQUITABLE"

Le Conseil municipal approuve l'engagement de la Ville de Châteauroux dans la démarche « Territoires de commerce équitable », il autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents permettant l'exécution de la présente délibération.

26 - PROJET GARE : SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE À LA DÉMOLITION DE LA GARE ROUTIÈRE DE CHÂTEAUROUX ET SON AMÉNAGEMENT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite.

27 - FORÊT DOMANIALE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Le Conseil municipal décide de verser pour les années 2019, 2020 et 2021 une subvention annuelle de 1 900,72 € pour la propreté et de 3 441,26 € pour l'entretien des équipements. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions s'y rapportant.

28 - CONVENTION DE GESTION DE LA MAINTENANCE DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE DU PARKING CENTRE-VILLE À CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

29 - ACQUISITION PARCELLE AR N°621 - AVENUE MARCEL LEMOINE - SCI LES MOUSQUETAIRES

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle AR n°621 pour l'euro symbolique et il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

30 - ACQUISITION - 14 ET 18 COURS SAINT LUC - SCI LA COMBRE D'ÂNE

Le Conseil municipal approuve l'acquisition des lots 57 et 58 de l'ensemble immobilier Saint-Luc cadastré section BN n°1130 au prix de 65 000€ et il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

31 - ECHANGE FONCIER RUE DES VIGNES ENTRE MONSIEUR KRAUTH ET LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal autorise :

- l'échange de 1 619m² à prélever sur la parcelle CY 16 contre l'acquisition de la parcelle CY 17 d'une contenance de 1 619 m² appartenant à Monsieur Thomas Krauth.
- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

32 - DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE DU CHEMIN DU MOULIN DE CANTIGNÉ

Les travaux de réaménagement du boulevard d'Anvaux étant achevés, le Conseil municipal décide de :

- constater la désaffectation de l'ancien tracé de voirie chemin du Moulin de Cantigné, soit environ 400 m² situés entre les parcelles BC 81 et BC 23 à Châteauroux,
- prononcer le déclassement du domaine public de ladite portion de voie communale,
- autoriser la mise en vente de l'emprise déclassée.

33 - DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PRISE DE L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N°2018/099 DU 9 JUILLET 2018, PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE POUR LE PROJET "UNITÉ DE MÉTHANISATION CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE ", SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LIMOGES, ET SUR LA DEMANDE DE VALORISATION AGRICOLE DES DIGESTATS ISSUS DU PROCESSUS DU MÉTHANISATION.

Le Conseil municipal, comme le prévoit l'article R.512-20 du code de l'environnement, émet un avis défavorable à l'épandage des digestats issus du processus de méthanisation de la SARL Centrale Biogaz de la Ribière située à Limoges, sur les communes du département de l'Indre.

34 - PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES HALLES : AVENANT N°2

Le Conseil municipal prolonge, par avenant n°2, le contrat actuel de délégation de service public jusqu'au 30 novembre 2018, il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 et tout acte nécessaire à son exécution.

35 - VŒU DE SOUTIEN A LA REOUVERTURE DE LA MATERNITE DU BLANC DEPOSE PAR M. ARNAUD CLÉMENT, CONSEILLER MUNICIPAL DE CHATEAUROUX

Le Conseil municipal adopte le Vœu.

Le Maire,

Gil Avérous